

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2017 N°2017/03

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude,

MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARIUZZO Bernard, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas

Procurations : M. LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian

Absents : MMES DESROUSSEAU Anne, FAMIN Isabelle, GRANIER Dominique, MM LIVIGNI Gérard, MARSAC Alain, NOVAU Frédéric, RILBA Christine

Secrétaire de séance : M. MARIUZZO Bernard

N°2017/07 : Extension et réhabilitation restaurant scolaire

Pour rappel, par délibération du 26 novembre 2015 (n°2015/54), le Conseil municipal a approuvé une première version du projet d'extension du restaurant scolaire, basée sur un programme réalisé par le CAUE départemental.

Dans le cadre de la concertation menée auprès des services gestionnaires du périscolaire et de la restauration du muretain aggro, ce programme a été précisé et complété, en tenant compte des contraintes liées au bon respect des règles sanitaires et du code du travail.

Le nouveau projet prévoit donc une superficie supplémentaire d'environ 88 m², afin que le principe de « marche en avant » réglementaire puisse être respecté, à savoir que les produits propres ne doivent pas croiser les produits sales.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	499 208.57 €	Subvention Conseil Départemental <i>40 % du HT des travaux</i>	199 683.43 €
Maîtrise d'œuvre HT	42 720.00 €		
TVA 20%	108 385.71 €	Participation communale	450 630.86 €
Total Dépenses	650 314.28 €	Total Recettes	650 314.28 €

T UNFER : qu'est-ce que la « marche en avant ? »

JM BERGIA : les produits sales ne doivent pas croiser les produits propres. Cela oblige à faire des espaces de couloir.

B PENNEROUX : quel est le délai entre délibération et mise en place ? Les travaux seront-ils réalisés pour la rentrée ?

JM BERGIA : non c'est trop tôt.

J BEAUVILLE : A-t-on une obligation normative pour réaliser les travaux ?

JM BERGIA : oui, nous avons négocié une prorogation du délai.

T UNFER : La mise aux normes correspond-elle une mise aux normes du bâti existant ?

JM BERGIA : en partie et extension permettra de poursuivre ces mises aux normes.

Le conseil municipal, après discussions, décide :

- DE DONNER un avis favorable au programme des travaux pour l'extension du restaurant scolaire, tel qu'exposé et annexé à la présente délibération.
- D'ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme de 541 928.57 € HT dont 499 208.57 € HT affectés aux seuls travaux
- DE DEMANDER au Maire de prendre rang au programme départemental 2017 des constructions scolaires du 1er degré.
- D'APPROUVER le plan de financement proposé ci-dessus.

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

N°2017/08 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics et de distribution électrique Exercice 2017

Le Maire rappelle que par délibération n°2016/23 (décret n°2002-409 du 26 mars 2002 modifié, portant sur la modification des redevances pour l'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux de distribution électrique), le Conseil Municipal avait adopté le montant de la redevance au montant de 234 € pour 12 mois d'exploitation.

Le Maire précise que pour l'exercice 2017, le montant de la redevance est porté à 246 €.

Après en avoir délibéré et par 12 voix, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer la redevance à 246 € pour l'exercice 2017.

N°2017/09 Redevance Orange 2017

Le Maire rappelle la loi de réglementation des télécommunications n°96.659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97.683 du 30 mai 1997 relatifs aux droits de passage et servitudes.

Les infrastructures d'orange au 01/01/2017 sont les suivantes :

Artères de télécommunication

21,242 kms d'artères (Sous-sol : 9,353 kms + Artères aériennes : 11,889 kms)

Le Maire propose de retenir comme valeur de redevance exprimée au kilomètre linéaire et en euros :

Artères souterraines : 33,02 € le km soit 33,02 € x 9,353 kms = 308,83 € arrondis à 309 €

Artères aériennes : 44,03 € le km soit 523,47 € arrondis à 523 €

Soit un total de 832 €

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les coûts de ces droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RETENIR** les taux proposés par Monsieur le Maire, à savoir :
Artères souterraines : 33,02 le km
Artères aériennes : 44,03 € le km

Soit un coût total de 832 €, arrondis à l'euro le plus proche en application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette déclaration,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes du montant fixé sur le Budget Primitif 2017 de la Commune en section de fonctionnement.

N°2017/10 : Indemnité de gardiennage de l'église année 2017

Le Maire reprend les termes de la circulaire INTD1301312C fixant les plafonds applicables à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Il indique que pour 2017, les plafonds restent inchangés par rapport à ceux de 2016 (circulaire NOR/IOC/D/11/21246), à savoir 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité et de son coût.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (Thomas UNFER), le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ACCORDER** une indemnité de gardiennage au prêtre affectataire de Saubens d'un montant plafond de 119,55 € identique à celui de l'exercice 2016
- **DEMANDE** au Maire de procéder au paiement de cette indemnité

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux gibier RD56 Route de Roquettes

J BEAUVILLE : je souhaitais remercier la Mairie et le Conseil Départemental pour la pose du panneau « attention gibier » sur la route de Roquettes

Via Garona

J BEAUVILLE : Où en est notre demande de mise à jour de l'itinéraire via Garona avec prise en compte des jours de battue ?

JM BERGIA : C'est en cours. Mathilde s'est rendue à la réunion de présentation et a évoqué le problème. C'est bien remonté dans les services mais ils nous demandent à nouveau la délibération évoquant la demande de la commune. Nous allons leur renvoyer avec l'itinéraire bis que nous proposons, comme demandé.

Champ de Brunotte

J BEAUVILLE : Où en est-on suite à l'avis défavorable de la SAFER pour l'acquisition par la commune des parcelles du lieu-dit « Champs de Brunotte » ?

JM BERGIA : on attend l'avis écrit avec les prescriptions de la Direction Départementale des Territoires.

Logements Séniors

M GEWISS : Je fais appel à vous pour me donner vos idées de nom pour la résidence Séniors. Vous pouvez m'envoyer vos propositions par mail.

Elections présidentielles 2017

JM BERGIA : nous avons besoin de votre aide pour tenir les permanences lors des 2 tours de l'élection présidentielle : le 23 avril et le 7 mai.

Repas CCAS 1^{er} avril 2017

A DE BIASI : le repas des aînés se tiendra samedi 1^{er} avril prochain. Je fais appel à vous pour venir nous aider à ranger la salle à 18h00.

FIN DE SEANCE : 21h30

CRA APPROUVER AU PROCHAIN CONSEIL